

Fonds concentré d'actions mondiales TD

535741
(03/25)

Fonds Mutuels TD États financiers annuels

Période close le 31 décembre 2024



Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD »), en sa qualité de gestionnaire des Fiducies de fonds commun de placement TD, des Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD et des Portefeuilles FNB gérés TD (collectivement, les « Fonds » et, individuellement, le « Fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de GPTD. Il incombe au gestionnaire d'assurer l'intégrité, l'objectivité et la fiabilité des données présentées. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gestionnaire choisit les méthodes comptables appropriées, formule des jugements et effectue des estimations conformément aux *Normes internationales d'information financière* (« IFRS ») publiées par l'*International Accounting Standards Board*. Le gestionnaire est aussi chargé d'élaborer des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière, ainsi que de protéger tous les biens des Fonds.

Il appartient au conseil d'administration de GPTD d'examiner et d'approuver les états financiers, tout en s'assurant que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. est l'auditeur externe des Fonds. Il a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada pour être en mesure d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport de l'auditeur est présenté à la page suivante du présent rapport annuel.

Au nom de GPTD, gestionnaire des Fonds.



Bruce Cooper
Administrateur et
chef de la direction
Le 14 mars 2025



Len Kroes
Chef des finances

Le 14 mars 2025

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de :

Fonds du marché monétaire canadien TD	Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD	Fonds indiciel Nasdaq® TD
Fonds du marché monétaire Plus TD	Fonds d'actions canadiennes TD	Fonds indiciel international TD
Fonds du marché monétaire américain TD	Fonds de petites sociétés canadiennes TD	Fonds neutre en devises indiciel international TD
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD	Fonds américain à faible volatilité TD	Fonds indiciel européen TD
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD	Fonds nord-américain de dividendes TD	Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD	Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD	Portefeuille de retraite en dollars américains TD
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD	Fonds américain de croissance de dividendes TD	Portefeuille conservateur de retraite TD
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD	Fonds de rendement américain pour actionnaires TD	Portefeuille équilibré de retraite TD
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD	Fonds concentré d'actions américaines TD	Portefeuille confortable TD – revenu conservateur
Fonds d'obligations ultra court terme TD	Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD	Portefeuille confortable TD – revenu équilibré
Fonds d'obligations à court terme TD	Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD	Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée
Fonds d'obligations canadiennes TD	Fonds américain de réinvestissement du capital TD	Portefeuille confortable TD – croissance
Portefeuille à revenu favorable TD	Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD ^{MC} (<i>auparavant, Fonds quantitatif d'actions américaines TD</i>)	Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse
Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD	Fonds d'actions américaines TD	Fonds de revenu fixe TD
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD	Fonds de moyennes sociétés américaines TD	Fonds de gestion du risque TD
Fonds d'obligations de sociétés américaines TD	Fonds neutre en devises de croissance de moyennes sociétés américaines TD	Fonds de sociétés canadiennes TD
Fonds d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD	Fonds de petites sociétés américaines TD	Fonds de sociétés mondiales TD
Fonds d'obligations du Trésor américain à long terme TD	Fonds mondial à faible volatilité TD	Fonds de gestion tactique TD
Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD	Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD	Fonds alternatif de gestion du risque TD
Fonds de revenu mondial TD	Fonds alpha discipliné d'actions mondiales TD ^{MC}	Fonds alternatif de produits de base TD
Fonds d'obligations mondiales de base plus TD	Fonds concentré d'actions mondiales TD	Fonds alternatif de produits de base long/court TD
Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD	Fonds mondial de réinvestissement du capital TD (<i>auparavant, Fonds d'actions mondiales Epoch et Fonds de croissance d'actions mondiales TD</i>)	Portefeuille géré TD – revenu
Fonds d'obligations à haut rendement TD	Fonds concentré d'actions internationales TD	Portefeuille géré TD – revenu et croissance modérée
Fonds d'actions privilégiées TD	Fonds d'actions internationales TD	Portefeuille géré TD – croissance équilibrée
Fonds opportunités mondiales TD – conservateur	Fonds chinois revenu et croissance TD	Portefeuille géré TD – croissance audacieuse
Fonds opportunités mondiales TD – équilibré	Fonds des marchés émergents TD	Portefeuille géré TD – croissance boursière maximale
Fonds de revenu mensuel TD	Fonds ressources TD	Portefeuille géré FondsExpert TD – revenu et croissance modérée
Fonds de revenu mensuel tactique TD	Fonds métaux précieux TD	Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance équilibrée
Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD	Fonds mondial communications et divertissement TD	Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance audacieuse
Fonds américain de revenu mensuel TD	Fonds science et technologie TD	Portefeuille FNB géré TD – revenu
Fonds américain de revenu mensuel TD – \$ CA	Fonds sciences de la santé TD	Portefeuille FNB géré TD – revenu et croissance modérée
Fonds de revenu mensuel diversifié TD	Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD	Portefeuille FNB géré TD – croissance équilibrée
Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD	Fonds indiciel équilibré TD	Portefeuille FNB géré TD – croissance audacieuse
Fonds de croissance équilibré TD	Fonds indiciel canadien TD	Portefeuille FNB géré TD – croissance boursière maximale
Fonds de revenu de dividendes TD	Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD	
Fonds à rendement diversifié canadien TD	Fonds indiciel américain TD	
Fonds à faible volatilité canadien TD	Fonds neutre en devises indiciel américain TD	
Fonds de croissance de dividendes TD		
Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD		

(collectivement, les « Fonds »)

Opinion

Nous avons audité les états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 (le cas échéant), et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023 (le cas échéant), ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et évaluons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Canada)
Le 14 mars 2025

Fonds concentré d'actions mondiales TD

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
Actif		
Actif courant		
Placements	3 441 877 \$	1 400 450 \$
Actifs dérivés (note 3)	0	813
Trésorerie	58 865	53 334
Intérêts et dividendes à recevoir	165	1 010
Souscriptions à recevoir	6 373	6 403
Montants à recevoir pour les ventes de placements	3 559	0
	3 510 839	1 462 010
Passif		
Passif courant		
Passifs dérivés (note 3)	233	0
Charges à payer	116	110
Rachats à payer	2 735	2 578
Distributions à payer	0	0
Montants à payer pour les achats de placements	0	3 765
	3 084	6 453
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 507 755 \$	1 455 557 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par série (note 5)		
Série Investisseurs	312 390 \$	159 325 \$
Série Conseillers	188 167 \$	67 689 \$
Série F	1 539 459 \$	528 799 \$
Série H8	2 240 \$	1 011 \$
Série FT5	10 702 \$	3 551 \$
Série FT8	11 971 \$	2 417 \$
Série T8	3 803 \$	2 728 \$
Série D	31 628 \$	12 024 \$
Série Privée	1 037 909 \$	637 569 \$
Série O	369 486 \$	40 444 \$
	3 507 755 \$	1 455 557 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par part de série		
Série Investisseurs	21,09 \$	16,48 \$
Série Conseillers	21,19 \$	16,49 \$
Série F	22,72 \$	17,47 \$
Série H8	19,21 \$	15,98 \$
Série FT5	25,50 \$	20,36 \$
Série FT8	21,21 \$	17,32 \$
Série T8	19,28 \$	16,08 \$
Série D	22,29 \$	17,17 \$
Série Privée	22,88 \$	17,63 \$
Série O	22,92 \$	17,50 \$

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
Revenus		
Gain (perte) net sur placements et dérivés		
Revenu de dividendes	32 393 \$	20 263 \$
Intérêts aux fins de distributions	2 038	1 044
Gain (perte) net réalisé	157 273	16 192
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	494 889	164 810
Gain (perte) net sur placements et dérivés	686 593	202 309
Gain (perte) de change sur trésorerie et autres actifs nets	(534)	(331)
Revenus de prêts de titres	67	6
Total des revenus (pertes)	686 126	201 984
Charges (note 6)		
Frais de gestion	18 073	7 366
Frais d'administration	912	418
Frais du comité d'examen indépendant	2	2
Frais de communication aux porteurs de titres	107	85
Droits de garde	26	18
Droits de dépôt	40	18
Honoraires d'audit	5	7
Frais d'intérêts	5	0
Coûts de transaction	3 959	1 696
Total des charges avant les renonciations	23 129	9 610
Moins les charges visées par une renonciation	(5)	0
Total des charges nettes	23 124	9 610
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables avant impôts	663 002	192 374
Remboursements d'impôts (retenues d'impôts)	(4 864)	(2 640)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	658 138 \$	189 734 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par série		
Série Investisseurs	60 693 \$	19 584 \$
Série Conseillers	30 416 \$	7 139 \$
Série F	254 256 \$	64 790 \$
Série H8	393 \$	116 \$
Série FT5	1 645 \$	445 \$
Série FT8	1 573 \$	326 \$
Série T8	869 \$	376 \$
Série D	5 484 \$	1 630 \$
Série Privée	241 394 \$	89 465 \$
Série O	61 415 \$	5 863 \$
	658 138 \$	189 734 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par part de série		
Série Investisseurs	4,74 \$	2,33 \$
Série Conseillers	4,59 \$	2,40 \$
Série F	5,12 \$	2,73 \$
Série H8	4,19 \$	2,58 \$
Série FT5	5,64 \$	3,33 \$
Série FT8	4,42 \$	2,86 \$
Série T8	4,78 \$	2,25 \$
Série D	5,04 \$	2,51 \$
Série Privée	5,79 \$	2,86 \$
Série O	5,14 \$	2,80 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds concentré d'actions mondiales TD

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023

	Série Investisseurs		Série Conseillers		Série F	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	159 325 \$	112 097 \$	67 689 \$	35 299 \$	528 799 \$	303 078 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	60 693	19 584	30 416	7 139	254 256	64 790
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	0	0	0	0	(1 591)	(2 329)
Gains nets réalisés	(6 384)	0	(3 204)	0	(25 445)	0
Remboursement de capital	0	0	0	0	0	0
	(6 384)	0	(3 204)	0	(27 036)	(2 329)
Transactions sur parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	190 903	63 743	109 051	36 261	911 516	229 612
Réinvestissement des distributions	6 319	0	3 131	0	22 940	2 020
Rachat de parts rachetables	(98 466)	(36 099)	(18 916)	(11 010)	(151 016)	(68 372)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	98 756	27 644	93 266	25 251	783 440	163 260
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	153 065	47 228	120 478	32 390	1 010 660	225 721
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	312 390 \$	159 325 \$	188 167 \$	67 689 \$	1 539 459 \$	528 799 \$
Transactions sur parts rachetables						
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	9 668	7 901	4 104	2 487	30 276	20 338
Parts rachetables émises	9 810	4 126	5 591	2 338	43 574	14 049
Parts rachetables émises au réinvestissement	300	0	148	0	1 010	117
Parts rachetables rachetées	(4 968)	(2 359)	(961)	(721)	(7 114)	(4 228)
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	14 810	9 668	8 882	4 104	67 746	30 276
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	12 802	8 419	6 622	2 976	49 624	23 730

	Série H8		Série FT5		Série FT8	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	1 011 \$	526 \$	3 551 \$	1 772 \$	2 417 \$	1 615 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	393	116	1 645	445	1 573	326
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	0	0	(11)	(16)	(13)	(11)
Gains nets réalisés	(43)	0	(167)	0	(164)	0
Remboursement de capital	(110)	(54)	(270)	(113)	(445)	(136)
	(153)	(54)	(448)	(129)	(622)	(147)
Transactions sur parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	1 252	416	7 269	2 313	9 201	949
Réinvestissement des distributions	36	13	122	31	240	29
Rachat de parts rachetables	(299)	(6)	(1 437)	(881)	(838)	(355)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	989	423	5 954	1 463	8 603	623
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 229	485	7 151	1 779	9 554	802
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	2 240 \$	1 011 \$	10 702 \$	3 551 \$	11 971 \$	2 417 \$
Transactions sur parts rachetables						
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	63	35	174	98	140	102
Parts rachetables émises	68	27	302	120	454	58
Parts rachetables émises au réinvestissement	2	1	5	1	12	2
Parts rachetables rachetées	(16)	0	(61)	(45)	(41)	(22)
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	117	63	420	174	565	140
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	94	45	291	134	356	114

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds concentré d'actions mondiales TD

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023

	Série T8		Série D		Série Privée	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	2 728 \$	2 051 \$	12 024 \$	8 411 \$	637 569 \$	460 251 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	869	376	5 484	1 630	241 394	89 465
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	0	0	0	(43)	(7 391)	(7 284)
Gains nets réalisés	(89)	0	(555)	0	(23 024)	0
Remboursement de capital	(214)	(200)	0	0	0	0
	(303)	(200)	(555)	(43)	(30 415)	(7 284)
Transactions sur parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	751	711	19 669	5 816	359 578	189 366
Réinvestissement des distributions	84	60	540	42	19 317	3 981
Rachat de parts rachetables	(326)	(270)	(5 534)	(3 832)	(189 534)	(98 210)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	509	501	14 675	2 026	189 361	95 137
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 075	677	19 604	3 613	400 340	177 318
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	3 803 \$	2 728 \$	31 628 \$	12 024 \$	1 037 909 \$	637 569 \$
Transactions sur parts rachetables						
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	170	137	700	573	36 155	30 648
Parts rachetables émises	41	46	961	363	17 207	11 336
Parts rachetables émises au réinvestissement	4	4	24	3	845	228
Parts rachetables rachetées	(18)	(17)	(266)	(239)	(8 843)	(6 057)
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	197	170	1 419	700	45 364	36 155
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	182	167	1 087	649	41 693	31 270

	Série O		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	40 444 \$	30 789 \$	1 455 557 \$	955 889 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	61 415	5 863	658 138	189 734
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(1 854)	(494)	(10 860)	(10 177)
Gains nets réalisés	(5 679)	0	(64 754)	0
Remboursement de capital	0	0	(1 039)	(503)
	(7 533)	(494)	(76 653)	(10 680)
Transactions sur parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	269 974	4 076	1 879 164	533 263
Réinvestissement des distributions	7 533	494	60 262	6 670
Rachat de parts rachetables	(2 347)	(284)	(468 713)	(219 319)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	275 160	4 286	1 470 713	320 614
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	329 042	9 655	2 052 198	499 668
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	369 486 \$	40 444 \$	3 507 755 \$	1 455 557 \$
Transactions sur parts rachetables				
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	2 311	2 065		
Parts rachetables émises	13 590	235		
Parts rachetables émises au réinvestissement	329	28		
Parts rachetables rachetées	(108)	(17)		
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	16 122	2 311		
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	11 947	2 093		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds concentré d'actions mondiales TD

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net		
attribuable aux porteurs de parts rachetables	658 138 \$	189 734 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gain) perte latent de change sur trésorerie	89	1 314
(Gain) perte net réalisé	(157 273)	(16 192)
Variation nette de la (plus-value)		
moins-value latente	(494 889)	(164 810)
Achats de placements et de dérivés	(3 175 868)	(923 255)
Produit de la vente, du remboursement et de l'échéance de placements et de dérivés	1 780 325	620 783
(Augmentation) diminution des intérêts et dividendes à recevoir	845	(733)
Augmentation (diminution) des charges à payer	6	54
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(1 388 627)	(293 105)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(16 391)	(4 010)
Produit de l'émission de parts rachetables	1 780 656	512 907
Montants versés au rachat de parts rachetables	(370 018)	(204 677)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	1 394 247	304 220
Gain (perte) latent de change sur trésorerie	(89)	(1 314)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	5 620	11 115
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture de la période	53 334	43 533
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de la période	58 865 \$	53 334 \$
Intérêts aux fins de distributions reçus*, déduction faite des retenues d'impôts	2 038 \$	1 044 \$
Dividendes reçus*, déduction faite des retenues d'impôts	28 375 \$	16 890 \$

* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds concentré d'actions mondiales TD

Inventaire du portefeuille (en milliers, sauf le nombre d'actions ou de parts/
la valeur nominale) au 31 décembre 2024

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur	Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur
426 240	Autriche – 1,5 % BAWAG Group AG	43 286 \$	51 611 \$	485 252	Amazon.com Inc.	110 934 \$	153 030 \$
814 200	Chine – 1,8 % Tencent Holdings Limited	56 588	62 466	162 451	American Express Company	40 443	69 305
200 000	Danemark – 0,7 % Novo Nordisk AS, catégorie B	19 150	24 805	571 886	Apple Inc.	174 129	205 860
17 038	France – 5,1 % Hermès International	47 144	58 764	170 000	Ares Management Corporation, catégorie A	42 524	43 260
181 544	Safran SA	45 939	57 178	328 175	Broadcom Inc.	81 094	109 367
171 236	Schneider Electric SE	45 997	61 279	203 595	Cheniere Energy Inc.	46 405	62 883
		139 080	177 221	380 000	Colgate-Palmolive Company	53 130	49 658
83 622	Allemagne – 4,1 % Munchener Ruckversicherungs- Gesellschaft AG	51 458	60 650	52 000	Costco Wholesale Corporation	33 317	68 489
240 128	SAP SE	71 020	84 903	365 241	CRH PLC	51 242	48 574
		122 478	145 553	120 000	Curtiss-Wright Corporation	52 249	61 213
84 994	Italie – 1,5 % Ferrari NV	40 542	52 132	110 145	Danaher Corporation	37 763	36 344
816 100	Japon – 8,0 % ITOCHU Corporation	49 333	57 687	100 000	Eaton Corporation PLC	50 386	47 705
65 300	Keyence Corporation	38 793	38 154	58 848	Eli Lilly & Company	41 653	65 304
3 386 600	Mitsubishi Heavy Industries Limited	69 974	67 880	151 246	Evercore Inc., catégorie A	40 577	60 263
1 339 500	Sanrio Company Limited	54 287	67 119	20 468	Fair Isaac Corporation	46 079	58 577
1 000 000	Tokio Marine Holdings Inc.	50 563	51 587	140 000	Hilton Worldwide Holdings Inc.	32 647	49 739
		262 950	282 427	399 855	Howmet Aerospace Inc.	37 716	62 863
582 312	Singapour – 1,6 % Trip.com Group Limited, CAAÉ	39 360	57 471	121 480	Mastercard Inc., catégorie A	70 659	91 950
684 674	Espagne – 1,4 % Industria de Diseno Textil SA	42 721	50 414	154 149	Meta Platforms Inc., catégorie A	82 705	129 738
164 826	Royaume-Uni – 1,6 % BAE Systems PLC	3 174	3 399	163 822	Microsoft Corporation	69 394	99 257
474 791	Coca-Cola Europacific Partners PLC	37 843	52 422	89 767	Moody's Corporation	58 563	61 082
		41 017	55 821	96 967	Motorola Solutions Inc.	38 921	64 428
197 736	États-Unis – 70,8 % AbbVie Inc.	47 514	50 509	62 854	Netflix Inc.	42 547	80 530
255 517	Alphabet Inc., catégorie A	54 726	69 529	345 877	NextEra Energy Inc.	36 210	35 643
				897 463	NVIDIA Corporation	61 492	173 242
				51 084	ServiceNow Inc.	44 433	77 845
				210 000	Targa Resources Corporation	58 534	53 883
				90 308	The Goldman Sachs Group Inc.	60 970	74 334
				117 066	The Home Depot Inc.	57 830	65 458
				81 701	UnitedHealth Group Inc.	63 288	59 409
				32 656	Vertex Pharmaceuticals Inc.	21 596	18 903
				120 000	Vistra Corporation	25 180	23 782
						1 866 850	2 481 956
					Coûts de transaction	(2 224)	
					TOTAL DES TITRES		
					EN PORTEFEUILLE – 98,1 %	2 671 798 \$	3 441 877 \$
					CONTRATS DE CHANGE À TERME		
					(TABLEAU 1) – 0,0 %		(233)
					TOTAL DU PORTEFEUILLE		3 441 644 \$

Note : Les pourcentages indiqués correspondent
au rapport entre la juste valeur des placements et
l'actif net à la clôture de la période.

Tableau 1

Contrats de change à terme (en milliers, sauf le prix du contrat et le nombre total de contrats) au 31 décembre 2024

Date de règlement	Devises à livrer	Juste valeur	Devises à recevoir	Juste valeur	Prix du contrat	Moins-valeur latente
31 janv. 2025	74 257 USD	106 614 \$	106 526 CAD	106 526 \$	1,43456	(88) \$
31 janv. 2025	54 873 USD	78 784	78 722 CAD	78 722	1,43463	(62)
31 janv. 2025	51 202 USD	73 514	73 454 CAD	73 454	1,43458	(60)
31 janv. 2025	12 355 USD	17 740	17 725 CAD	17 725	1,43456	(15)
31 janv. 2025	7 290 USD	10 466	10 458 CAD	10 458	1,43460	(8)
		287 118 \$		286 885 \$		(233) \$
NOMBRE TOTAL DE CONTRATS : 5				PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) LATENTE TOTALE		(233) \$

Fonds concentré d'actions mondiales TD

États financiers – Notes propres au Fonds

Le Fonds

I) Le Fonds a été créé le 24 juillet 2018 et a commencé ses activités le 13 septembre 2018.

II) GPTD est le gestionnaire, le conseiller en valeurs et le fiduciaire du Fonds.

III) La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien.

IV) L'objectif de placement du Fonds est de réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs situés partout dans le monde. Pour réaliser son objectif, le Fonds investit principalement dans un portefeuille concentré de titres de participation faisant partie de l'indice mondial MSCI, tout en investissant dans des titres d'émetteurs des marchés émergents. Le Fonds privilégie les émetteurs qui semblent en mesure de générer des flux de trésorerie disponibles et de les augmenter, et qui présentent un potentiel de croissance découlant de leur utilisation efficace du capital.

V) Au 31 décembre 2024, GPTD, les membres du groupe de GPTD et les fonds gérés par GPTD détenaient 10,5 % (2,8 % au 31 décembre 2023) de l'actif net du Fonds.

Frais de gestion et frais d'administration (%) (note 6)

Périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (hors TPS et TVH)

Série	Taux annuel	
	Frais de gestion*	Frais d'administration
Série Investisseurs	1,85	0,20
Série Conseillers	1,85	0,20
Série F	0,85	s.o.
Série H8	1,85	0,20
Série FT5	0,85	s.o.
Série FT8	0,85	s.o.
Série T8	1,85	0,20
Série D	0,85	0,20
Série Privée	0,00	s.o.
Série O	0,00	s.o.

* Frais de gestion payés par le Fonds et quote-part des frais de gestion, s'il y a lieu, des fonds sous-jacents gérés par GPTD et détenus par le Fonds. Le Fonds n'est toutefois pas tenu de payer de frais de gestion lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par les fonds sous-jacents pour obtenir le même service.

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

(en milliers) (notes 3 et 6)

Périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
Total des commissions de courtage	3 959 \$	1 696 \$
Commissions payées à des parties liées	0	0
Accords de paiement indirect	776	451

Pertes fiscales reportées (en milliers) (note 7)

Au 31 décembre 2024

Aucune perte fiscale reportée pour le Fonds.

Titres prêtés (note 3)

I) REVENUS DE PRÊTS DE TITRES

Le rapprochement du montant brut provenant des opérations de prêts de titres avec les revenus de prêts de titres du Fonds pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 est présenté ci-après :

	Montant (en milliers)		Pourcentage du montant total (%)	
	2024	2023	2024	2023
Revenus de prêts de titres bruts	87 \$	8 \$	100,0	100,0
Rémunération du placeur pour compte – The Bank of New York Mellon	(20)	(2)	(22,7)	(23,0)
Revenus de prêts de titres du Fonds avant remboursements d'impôts (retenues d'impôts)	67	6	77,3	77,0
Remboursements d'impôts (retenues d'impôts)	(1)	0	(1,4)	0,0
Revenus de prêts de titres nets	66 \$	6 \$	75,9	77,0

II) TITRES PRÊTÉS ET GARANTIES DÉTENUES (en milliers)

Le tableau ci-après présente l'ensemble des titres prêtés et des garanties détenues par le Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023.

	2024	2023
Juste valeur des titres prêtés	6 169 \$	10 862 \$
Juste valeur des garanties détenues	6 834	11 421

Les garanties sont détenues sous forme d'obligations du gouvernement du Canada et d'autres pays, de gouvernements provinciaux et d'administrations municipales du Canada ou de sociétés canadiennes, et ne figurent pas dans les états de la situation financière.

Gestion des risques financiers (notes 3, 4 et 8)

Aux 31 décembre 2024 et 2023

I) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Non significatif pour le Fonds.

II) RISQUE DE CHANGE

Les tableaux ci-après indiquent les devises (autres que la monnaie fonctionnelle du Fonds) auxquelles le Fonds était exposé aux 31 décembre 2024 et 2023 y compris le capital sous-jacent des contrats de change à terme, le cas échéant. Ils présentent également l'incidence possible sur l'actif net du Fonds d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du taux de change entre la monnaie fonctionnelle du Fonds et les autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents de ceux présentés dans l'analyse de sensibilité approximative et l'écart peut être important.

Devises (en milliers)	Instruments financiers*	Contrats de change à terme*	Exposition totale	Incidence sur l'actif net
31 déc. 2024				
Dollar australien	82 \$	0 \$	82 \$	4 \$
Livre sterling	8 958	0	8 958	448
Couronne danoise	33 471	0	33 471	1 674
Euro	480 490	0	480 490	24 025
Dollar de Hong Kong	62 466	0	62 466	3 123
Yen japonais	282 427	0	282 427	14 121
Dollar de Singapour	258	0	258	13
Couronne suédoise	12 690	0	12 690	634
Franc suisse	15 098	0	15 098	755
Dollar américain	2 602 605	(287 118)	2 315 487	115 774
Total	3 498 545 \$	(287 118) \$	3 211 427 \$	160 571 \$
Pourcentage de l'actif net (%)			91,6	4,6

Devises (en milliers)	Instruments financiers*	Contrats de change à terme*	Exposition totale	Incidence sur l'actif net
31 déc. 2023				
Dollar australien	83 \$	0 \$	83 \$	4 \$
Livre sterling	74 274	0	74 274	3 714
Couronne danoise	38 082	0	38 082	1 904
Euro	199 258	0	199 258	9 963
Dollar de Hong Kong	816	0	816	41
Roupie indonésienne	20 831	0	20 831	1 042
Yen japonais	90 824	0	90 824	4 541
Dollar de Singapour	20 326	0	20 326	1 016
Couronne suédoise	30 620	0	30 620	1 531
Franc suisse	14 982	0	14 982	749
Dollar américain	948 674	(124 368)	824 306	41 215
Total	1 438 770 \$	(124 368) \$	1 314 402 \$	65 720 \$
Pourcentage de l'actif net (%)			90,3	4,5

* Comprend à la fois les instruments monétaires et non monétaires, le cas échéant.

III) AUTRE RISQUE DE PRIX

Le tableau ci-après résume l'incidence de l'autre risque de prix sur le Fonds.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, si l'indice de référence du Fonds avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué d'environ :

	2024	2023
Indice de référence	Pondération (%)	
Indice mondial MSCI (dividendes nets, CAD)	100,00	100,00
Incidence sur l'actif net (en milliers)	180 699 \$	72 823 \$
Incidence sur l'actif net (%)	5,2	5,0

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents des montants approximatifs ci-dessus et l'écart peut être important.

IV) RISQUE DE CRÉDIT

Non significatif pour le Fonds.

V) INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR NIVEAU DANS LA HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS (en milliers)

Les tableaux ci-après présentent le classement des instruments financiers du Fonds selon leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2024 et 2023.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 déc. 2024				
Actions	2 652 499 \$	789 378 \$	0 \$	3 441 877 \$
Contrats de change à terme	0	(233)	0	(233)
	2 652 499 \$	789 145 \$	0 \$	3 441 644 \$

Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 au cours de la période.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 déc. 2023				
Actions	973 163 \$	427 287 \$	0 \$	1 400 450 \$
Contrats de change à terme	0	813	0	813
	973 163 \$	428 100 \$	0 \$	1 401 263 \$

Au cours de la période, des placement représentant une juste valeur de 179 170 \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2, principalement à la suite de l'application de facteurs d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2023.

VI) RAPPROCHEMENT DES ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3 (en milliers)

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

Composition du portefeuille de placement (%) (note 8)

Les tableaux ci-après présentent la composition du portefeuille de placement du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023 :

	2024
États-Unis	70,8
Japon	8,0
France	5,1
Allemagne	4,1
Chine	1,8
Singapour	1,6
Royaume-Uni	1,6
Italie	1,5
Autriche	1,5
Espagne	1,4
Autres pays	0,7
Trésorerie (découvert bancaire)	1,7
Contrats de change à terme	0,0
Autres actifs (passifs) nets	0,2
	100,0
	2023
États-Unis	62,9
Royaume-Uni	7,3
France	7,0
Japon	6,3
Pays-Bas	3,6
Danemark	2,5
Suède	2,1
Italie	1,6
Allemagne	1,5
Indonésie	1,4
Trésorerie (découvert bancaire)	3,6
Contrats de change à terme	0,1
Autres actifs (passifs) nets	0,1
	100,0

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées (note 3)

Aux 31 décembre 2024 et 2023

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

Compensation des actifs et passifs financiers (en milliers) (note 3)

Le tableau ci-après présente les instruments financiers comptabilisés qui sont compensés, ou qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation dans certaines circonstances, ou d'autres conventions semblables, mais qui ne sont pas compensés, ainsi que la trésorerie et les instruments financiers reçus ou donnés en garantie, aux 31 décembre 2024 et 2023, et indique dans la colonne « Montant net » quelle aurait été l'incidence de l'exercice de la totalité des droits à compensation dans les états de la situation financière du Fonds.

	Actifs (passifs) financiers comptabilisés, montants bruts	Montants compensés dans les états de la situation financière	Montants nets présentés dans les états de la situation financière	Montants appropriés non compensés dans les états de la situation financière		
				Instruments financiers	Trésorerie	Montant net
31 déc. 2024						
Actifs dérivés	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Passifs dérivés	(233)	0	(233)	0	0	(233)
31 déc. 2023						
Actifs dérivés	813 \$	0 \$	813 \$	0 \$	0 \$	813 \$
Passifs dérivés	0	0	0	0	0	0

1. Les Fonds

Les Fiducies de fonds commun de placement TD et les Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD (collectivement, les « Fonds », individuellement, le « Fonds ») sont des fonds communs de placement à capital variable établis en vertu des lois de l'Ontario et régis par la déclaration de fiducie ou de l'acte de fiducie, dans sa version modifiée à l'occasion.

Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD ») est le gestionnaire, le conseiller en valeurs et le fiduciaire des Fonds. GPTD, Services d'investissement TD Inc. (« SITD »), TD Waterhouse Canada Inc. (« TDWCI ») et Epoch Investment Partners, Inc. (« Epoch ») sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. L'adresse du siège social des Fonds est la suivante : C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8.

La date de clôture de l'exercice des Fonds est le 31 décembre. Les états de la situation financière sont présentés aux 31 décembre 2024 et 2023, s'il y a lieu. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont présentés pour les périodes de douze mois closes les 31 décembre 2024 et 2023, s'il y a lieu. Lorsqu'un Fonds ou une série d'un Fonds a été créé au cours de l'une de ces périodes, l'information est présentée à compter de la date de création de ce Fonds ou de cette série, telle qu'elle est présentée dans les notes propres au Fonds des états financiers (les « notes propres au Fonds »), jusqu'à la date de clôture de la période applicable. Un état comparatif avec toute autre période n'est présenté que si le Fonds existe à la date de présentation de l'information financière.

La publication des présents états financiers a été autorisée par GPTD le 14 mars 2025.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux *Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board* (« IFRS »). Ils ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés), qui est effectuée à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers, comme les placements, les dérivés, la trésorerie et les autres montants à recevoir et à payer. Les droits, les bons de souscription, les contrats à terme, les options, les contrats à terme normalisés et les swaps (selon le cas) sont présentés à titre d'actifs (ou de passifs) dérivés dans les états de la situation financière et constituent des contrats financiers conclus entre deux parties ou plus. Leur valeur est fonction de la performance d'un actif ou d'un groupe d'actifs sous-jacent. Les actions, les obligations, les monnaies, les marchandises, les taux d'intérêt et les indices de marchés représentent des actifs sous-jacents. Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la JVRN. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsqu'un Fonds devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'instrument est arrivé à expiration ou qu'un Fonds

a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument. L'achat et la vente de placements sont donc comptabilisés à la date à laquelle l'opération a lieu.

Les actifs et passifs financiers des Fonds, à l'exception des montants à recevoir et à payer, sont ensuite évalués à la JVRN et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat global. Les autres montants à recevoir et à payer sont évalués ultérieurement au coût amorti.

Les Fonds ont établi qu'ils répondent à la définition d'une « entité d'investissement » d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ils évaluent leurs filiales, le cas échéant, à la JVRN. Une entité d'investissement est une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion de placements, déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses placements sur la base de la juste valeur. Les placements des Fonds peuvent comprendre des entreprises associées et des coentreprises qui sont évaluées à la JVRN.

L'obligation des Fonds à l'égard des rachats de parts en circulation comprend une obligation contractuelle de distribuer, en trésorerie, au gré du porteur de parts, tout revenu net et tout gain en capital net réalisé. L'obligation permanente de rachat n'est donc pas la seule obligation contractuelle des Fonds. Par conséquent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Fonds est classé dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les obligations des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont présentées au montant du rachat.

Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont quasiment identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations des porteurs de parts. Aux fins de traitement des opérations des porteurs de parts, la valeur liquidative d'un Fonds s'entend de la différence entre la valeur de son actif total et la valeur de son passif total, calculée chaque jour d'évaluation, conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aussi appelé l'actif net, désigne l'actif net calculé conformément aux IFRS. Pour toutes les dates présentées, il n'y avait pas de différence entre la valeur liquidative par part de série et l'actif net par part de série des Fonds.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans cet écart, GPTD détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Pour les actions négociées sur des marchés actifs à l'extérieur de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, l'évaluation à la juste valeur sera utilisée plutôt que le dernier cours négocié dans les cas où il faut éviter les cours périmés et où il faut appliquer des facteurs d'évaluation de la juste valeur afin de tenir compte, entre autres, des événements importants survenus après la clôture d'un marché étranger.

La juste valeur des actifs et passifs financiers non négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la comparaison à d'autres instruments fortement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui cherchent à utiliser au maximum les données de marché observables.

La méthode d'évaluation adoptée pour les types de placements spécifiques détenus par les Fonds est présentée ci-après.

- a) Les titres non cotés à une bourse reconnue sont évalués en fonction des cours publiés obtenus auprès de courtiers reconnus pour ce type de titres, s'ils sont facilement disponibles. Si aucun cours acheteur/vendeur n'est disponible auprès des courtiers pour ces titres, GPTD utilise différentes techniques d'évaluation et différents modèles d'évaluation décrits ci-dessus avec des données d'entrée que GPTD juge pertinentes dans les circonstances pour les évaluer. Les instruments de créance sont évalués en fonction des cours moyens, s'ils sont facilement disponibles.
- b) Les instruments de créance à court terme et les mises en pension et les prises en pension de titres sont évalués en fonction des cours obtenus auprès de courtiers en valeurs mobilières reconnus.
- c) Les contrats de change à terme peuvent être utilisés par les Fonds pour se protéger contre les fluctuations des taux de change ou pour en bénéficier. Ces contrats sont évalués chaque jour d'évaluation par application de la différence entre le taux contractuel et le cours de change à terme en vigueur à la date d'évaluation au montant notionnel. La variation nette de la plus-value/moins-value latente et le gain ou la perte net réalisé au dénouement des contrats sont inscrits au poste « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global.
- d) Les contrats d'option négociés en bourse sont évalués au cours moyen chaque jour d'évaluation. Les primes reçues ou payées sur les options vendues ou achetées sont comprises dans le coût des options. Tout écart entre la valeur actuelle du contrat et la valeur du contrat à la date de signature est comptabilisé à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente. Quand une option est dénouée ou exercée, la différence entre la prime et le montant payé ou reçu, ou le plein montant de la prime si l'option arrive à échéance sans être exercée, est inscrit au poste « Gain (perte) net réalisé » des états du résultat global. Lorsqu'une option de vente vendue est exercée, le coût du titre acheté est réduit de la prime reçue sur l'option. Lorsqu'une option d'achat achetée est exercée, le coût du titre acheté est majoré du montant payé pour l'option.
- e) Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme normalisés et négociés en bourse visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Tout écart entre la valeur à la fermeture des bureaux du jour d'évaluation courant et celle du jour d'évaluation précédent est réglé au comptant quotidiennement et inscrit dans les états du résultat global au poste « Revenus (pertes) sur dérivés ». Les dépôts en espèces ou emprunts sur marge sont inscrits au poste « Dépôt de garantie (marge à payer) sur les dérivés » des états de la situation financière. Les instruments de créance à court terme indiqués à l'inventaire du portefeuille ont été séparés des autres titres et sont détenus à titre de marge sur les contrats à terme normalisés conclus par les Fonds, le cas échéant.
- f) Certains Fonds peuvent conclure des swaps sur rendement total avec une ou plusieurs contreparties afin d'obtenir une exposition aux actifs de référence du swap. Aux termes de chaque swap, les Fonds verseront aux contreparties une somme variable fondée sur les taux d'intérêt en vigueur sur le marché à court terme qui est calculée en fonction d'un montant nominal convenu. En outre, les Fonds paieront également une somme fondée sur toute baisse de valeur d'un placement théorique d'un nombre théorique de parts dont la valeur sera égale à la valeur des actifs de référence du swap. En retour, les contreparties paient aux Fonds une somme fondée sur toute hausse de la valeur des actifs de référence du swap.

Les sommes variables payées aux contreparties sont comptabilisées quotidiennement et inscrites au poste « Revenus (pertes) sur dérivés » des états du résultat global. Les variations de la juste valeur des swaps sur rendement total en vigueur à la date de clôture sont présentées dans les états du résultat global au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les swaps sur rendement total sont comptabilisés au montant que les Fonds recevraient ou paieraient pour mettre fin aux swaps. Lorsque les swaps sur rendement total arrivent à échéance ou sont dénoués, le gain ou la perte net réalisé est présenté dans les états du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé ».
- g) Certains Fonds peuvent conclure des swaps de dividendes avec une ou plusieurs contreparties afin d'obtenir une exposition aux actions ordinaires de référence du swap. Aux termes de chaque swap, les Fonds verseront aux contreparties une somme fixe fondée sur le prix d'exercice fixe à multiplier par le nombre d'actions ordinaires de référence du swap. En retour, les contreparties paient aux Fonds une somme variable fondée sur les dividendes des actions ordinaires de référence du swap.

Les variations de la juste valeur des swaps de dividendes en vigueur à la date de clôture sont présentées dans les états du résultat global au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les cours utilisés pour évaluer les swaps de dividendes sont obtenus directement auprès du fournisseur de données. Lorsque les swaps de dividendes arrivent à échéance ou sont dénoués, le gain (ou la perte) net réalisé est présenté dans les états du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé ».
- h) Certains Fonds peuvent conclure des swaps sur défaillance pour obtenir une exposition aux instruments de créance sans investir directement dans ceux-ci. Un swap sur défaillance est un contrat bilatéral de gré à gré de dérivé de crédit entre deux parties, l'acheteur de protection contre le risque de crédit d'un émetteur spécifique (l'entité de référence) et le vendeur de cette protection. L'acheteur de protection paie une prime périodique, habituellement trimestrielle, au vendeur de protection, qui assume le risque de crédit lié à un incident de crédit particulier. Les incidents de crédit sont des événements tels qu'une faillite, un grave manquement ou une restructuration de la dette pour un actif de référence déterminé. En cas d'incident de crédit, un swap sur défaillance peut être réglé par la livraison physique de l'actif de référence pour un produit correspondant à sa valeur nominale ou par une compensation en espèces correspondant au montant de la perte. S'il n'y a pas d'incident de crédit, aucun montant éventuel n'est exigible.

Au cours des périodes présentées, certains Fonds ont conclu un swap sur défaillance sur indices en tant que vendeur de protection. Tous frais initiaux versés ou perçus par ces Fonds à la création d'un swap sur défaillance sont compris dans sa juste valeur. Les primes trimestrielles perçues de la contrepartie sont comptabilisées quotidiennement et inscrites au poste « Revenus (pertes) sur dérivés » des états du résultat

global. Les variations de la juste valeur des swaps sur défaillance en vigueur à la date de clôture sont présentées dans les états du résultat global au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les cours utilisés pour évaluer les swaps sur défaillance sont obtenus directement auprès du fournisseur de données ou du courtier. Lorsque les swaps sur défaillance arrivent à échéance ou sont dénoués, le gain (ou la perte) net réalisé est présenté dans les états du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé ».

L'exposition aux swaps sur défaillance est limitée au montant notionnel du contrat, moins tout montant recouvrable applicable, obtenu par le produit du montant notionnel et du taux de recouvrement de l'entité de référence.

- i) Les fonds négociés en bourse (« FNB ») qui ne sont pas gérés par GPTD sont évalués selon le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière.
- j) Les placements dans les fonds communs de placement sous-jacents, les FNB gérés par GPTD et les autres fonds sous-jacents sont généralement évalués à la valeur liquidative par part de série des fonds de placement présentée par les gestionnaires de ces fonds.
- k) Certains Fonds peuvent conclure des engagements afin d'acquérir, lorsqu'ils sont émis, des titres dans le cadre de placements privés dans une société ouverte (PPSO) impliquant des sociétés d'acquisition à vocation spécifique (SAVS). Une SAVS est une société cotée en bourse qui mobilise des capitaux d'investissement au moyen d'un premier appel public à l'épargne afin d'acquérir des titres de participation, par fusion, par regroupement d'entreprises, par acquisition ou par toute autre transaction semblable, d'une ou plusieurs sociétés en exploitation selon des délais prévus. Un PPSO comporte généralement l'acquisition de titres directement auprès d'une société ouverte dans le cadre d'une opération de placement privé. Les titres acquis dans le cadre d'une opération de PPSO ne peuvent être négociés à la bourse et sont considérés comme illiquides jusqu'à ce qu'une déclaration d'inscription relative à la revente ne soit déposée et en vigueur. Les engagements dépendent de l'acquisition par les SAVS des titres des sociétés visées. La plus-value ou la moins-value latente de ces engagements à la clôture de la période est présentée séparément au poste Plus-value (moins-value) latente au titre des engagements non capitalisés dans les états de la situation financière, et toute variation de la juste valeur au cours des périodes de présentation de l'information financière est comptabilisée au poste Plus-value (moins-value) latente au titre des engagements non capitalisés dans les états du résultat global.

Hiérarchie des justes valeurs

Les Fonds classent leurs placements à la juste valeur selon une hiérarchie qui accorde de l'importance aux données utilisées pour réaliser ces évaluations. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours, observables directement (les prix) ou indirectement (les dérivés de prix);
- Niveau 3 Données d'entrée qui ne reposent pas sur des données de marché observables (les données d'entrée non observables).

Les évaluations de la juste valeur sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des dépôts de garantie sur les dérivés, des souscriptions à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des montants à recevoir pour les ventes de placements, des découverts bancaires, des marges à payer sur les dérivés, des montants à payer pour les achats de placements, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et de la valeur de rachat de l'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments.

La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs à la clôture de la période présentée.

La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3).

Le classement dans la hiérarchie est établi en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée d'entrée évaluée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble. Si une évaluation de la juste valeur est fondée sur des données d'entrée observables qui nécessitent un ajustement important en fonction de données d'entrée non observables, elle relève du niveau 3. L'appréciation de l'importance d'une donnée d'entrée déterminée pour l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble nécessite l'exercice du jugement et tient compte des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif.

Déterminer ce qui constitue une donnée d'entrée « observable » nécessite l'exercice d'une grande part de jugement. Les données observables sont considérées comme des données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes actives sur le marché pertinent.

GPTD a mis en place un comité d'évaluation afin de superviser le rendement des évaluations de la juste valeur figurant dans les états financiers des Fonds, dont les évaluations de niveau 3. GPTD utilise différentes méthodes (présentées à la rubrique « Évaluation de la juste valeur ») pour établir la juste valeur des titres classés au niveau 3. Le comité se réunit chaque trimestre pour effectuer un examen de l'évaluation des placements détenus par les Fonds.

Le classement des instruments financiers des Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2024 et 2023 et tout transfert entre niveaux ayant eu lieu au cours des périodes présentées résultant d'un changement dans la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur sont présentés dans les notes propres au Fonds, le cas échéant.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité dans laquelle les droits de vote ou des droits similaires ne sont pas le principal facteur pour déterminer qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque tout droit de vote n'est lié qu'aux tâches administratives et que les activités pertinentes sont menées au moyen d'accords contractuels. GPTD a établi que tous les fonds de placement sous-jacents (les « fonds sous-jacents ») dans lesquels les Fonds investissent sont des entités structurées non consolidées. Les fonds sous-jacents comprennent des fonds communs de placement, des FNB et d'autres fonds qui répondent à la définition d'une « entité d'investissement » d'IFRS 10. Pour arriver à cette conclusion, GPTD a évalué le fait que le processus décisionnel concernant les activités des fonds sous-jacents n'est généralement pas déterminé par les droits de vote ou des droits similaires détenus par les Fonds ou par d'autres investisseurs dans tout fonds sous-jacent.

Les Fonds peuvent investir dans des fonds sous-jacents dont les objectifs de placement consistent à réaliser un revenu à court ou à long terme et à offrir un potentiel de croissance du capital. Les placements des Fonds dans ces titres aux 31 décembre 2024 et 2023 sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière et correspondent à l'exposition des Fonds aux fonds sous-jacents. Les Fonds n'offrent pas un important soutien financier supplémentaire ou une autre forme de soutien aux fonds sous-jacents, et ne se sont pas engagés à leur offrir un tel soutien. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents au cours des périodes présentées est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » sous « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global. Des renseignements supplémentaires à propos des placements des Fonds dans des fonds sous-jacents, le cas échéant, sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et dans les notes propres au Fonds.

Certains Fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou dans d'autres titres adossés à des actifs qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans des hypothèques immobilières, ou sont garantis par de telles hypothèques. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir d'un panier d'actifs composé de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, y compris de prêts hypothécaires accordés par des organismes de crédit, des prêteurs hypothécaires, des banques commerciales et d'autres institutions. Ces titres de créance et de participation peuvent être structurés en tranches de rangs différents. Les Fonds peuvent investir dans des titres obligataires de premier rang garantis par des actifs et qui n'ont qu'une exposition minimale aux tranches de titres de second rang. Ces titres peuvent donner lieu à un paiement mensuel composé d'intérêts et d'un remboursement du capital. Les autres titres adossés à des actifs sont créés à partir de divers types d'actifs, dont les prêts automobiles, les encours de cartes de crédit, les prêts sur la valeur nette de la propriété et les prêts étudiants.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des autres titres adossés à des actifs des Fonds, s'il y a lieu, est présentée dans les états de la situation financière au poste « Placements ». La juste valeur correspond à l'exposition maximale aux pertes à ces dates. La variation de la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des autres titres adossés à des actifs au cours des périodes présentées est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » sous « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global.

Conversion de devises

La monnaie fonctionnelle d'un Fonds présentée dans les notes propres au Fonds correspond, selon GPTD, à la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu des émissions et des rachats de parts et de l'évaluation des rendements. Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'évaluation.

Les gains et pertes de change réalisés à la vente de placements et de dérivés sont présentés au poste « Gain (perte) net réalisé ». Les gains et pertes de change latents sur les placements et les dérivés sont présentés au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les gains et pertes de change réalisés et latents se rapportant aux revenus, à la trésorerie ainsi qu'aux autres actifs et passifs sont présentés à titre de « Gain (perte) de change sur trésorerie et autres actifs nets » dans les états du résultat global.

Compensation des actifs et passifs financiers

Les Fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers et présentent le montant net qui en résulte dans les états de la situation financière lorsqu'ils ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les Fonds peuvent conclure, dans le cadre normal de leurs activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. L'information concernant la compensation, le cas échéant, figure dans les notes propres au Fonds.

Prises en pension de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prises en pension de titres. Dans le cadre d'une opération de prise en pension, un fonds achète un titre à un prix donné à un tiers et convient de le lui revendre à un prix déterminé et à une date ultérieure convenue. L'écart est présenté au poste « Revenus de prises en pension de titres » dans les états du résultat global.

Ces types d'opérations comportent le risque que l'autre partie manque à ses obligations aux termes de la convention ou qu'elle fasse faillite. Afin de réduire ces risques, l'autre partie est tenue de fournir des garanties aux Fonds. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur de marché du titre et la garantie est évaluée à la valeur de marché chaque jour ouvrable. Les types de titres reçus et les garanties connexes que détiennent les Fonds, le cas échéant, sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

Trésorerie/découvert bancaire

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières. Les découverts bancaires sont présentés à titre de passif courant dans les états de la situation financière.

Dépôt de garantie (marge à payer) sur les dérivés

Les comptes sur marge correspondent aux dépôts de garantie ou aux marges à payer relativement aux dérivés conclus par les Fonds.

Montants à recevoir pour les ventes de placements ou montants à payer pour les achats de placements

Les montants à recevoir pour les ventes de placements et les montants à payer pour les achats de placements représentent des opérations couvertes par un contrat, mais non encore réglées ou livrées aux dates des états de la situation financière.

Évaluation des parts de la série

GPTD calcule généralement la valeur liquidative de chaque série des Fonds à 16 h, heure de l'Est, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte. Toutefois, dans certains cas inattendus, la valeur liquidative par part d'une série peut être calculée à un autre moment.

La valeur liquidative de chaque série de parts des Fonds, calculée pour le traitement des souscriptions, des substitutions, des conversions et des rachats des parts de séries, correspond à la différence entre la valeur de la quote-part de l'actif commun d'un Fonds donné imputée à cette série et la valeur de la quote-part du passif commun du Fonds, moins le passif attribuable uniquement à la série en question.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de série est obtenu en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables total de chaque série des Fonds par le nombre total de parts en circulation de cette série à la date de présentation de l'information financière.

Comptabilisation des revenus

Les intérêts aux fins de distributions présentés dans les états du résultat global comprennent les revenus d'intérêts sur la trésorerie et les intérêts sur les instruments de créance comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les intérêts à recevoir sont présentés au poste « Intérêts et dividendes à recevoir » des états de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt stipulés des instruments de créance. Les Fonds n'amortissent pas les primes versées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance, sauf pour les obligations à coupon zéro.

Les revenus de dividendes provenant d'actions et les distributions provenant de FNB sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les distributions provenant de fonds sous-jacents autres que des FNB sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les distributions reçues des FNB sont réparties périodiquement entre le revenu d'intérêts, le revenu de dividendes, les gains en capital et le remboursement de capital en fonction de la nature des composantes sous-jacentes. Les répartitions sont fondées sur la meilleure information disponible et les répartitions réelles pourraient être différentes.

Certains Fonds peuvent recourir aux prêts de titres selon les modalités d'une convention comprenant des restrictions prescrites par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Le revenu tiré des prêts de titres, le cas échéant, est présenté dans les états du résultat global lorsqu'il est gagné. La juste valeur des titres prêtés et des garanties détenues est déterminée quotidiennement. Les informations sur les revenus de prêts de titres et la valeur totale des titres prêtés et des garanties connexes détenus se trouvent dans les notes propres au Fonds, le cas échéant.

Opérations de placement et coûts de transaction

Aux fins du calcul des gains et pertes réalisés et latents sur les opérations de placement, le coût de chaque placement est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des coûts de transaction.

Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés par les Fonds à l'achat et à la vente de placements à la juste valeur sont comptabilisés dans les états du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les Fonds n'engagent pas de coûts de transaction lorsqu'ils investissent dans des fonds sous-jacents autres que des FNB. Toutefois, les fonds sous-jacents peuvent devoir engager des coûts de transaction.

Attribution des revenus et des charges, des gains et pertes réalisés et latents

Les charges (frais d'intérêts et frais d'opérations de portefeuille exclus) sont comptabilisées quotidiennement, séparément pour chaque série. Les frais d'intérêts et frais d'opérations de portefeuille, de même que les revenus, les gains et les pertes, sont imputés à chaque série selon leur quote-part de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de série

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de série est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque série par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de la période présentée, sauf si une série a été créée au cours de la période, auquel cas le nombre moyen pondéré de parts en circulation est calculé à compter de la date de début des activités de la série.

Nouvelles normes et modifications non encore en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes et de modifications apportées à des normes ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2024 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 et IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

ii) IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les Fonds évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des Fonds.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. Comme il est indiqué à la note 3, l'utilisation des techniques d'évaluation pour les instruments financiers et les dérivés qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs oblige GPTD à poser des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à la date de présentation des états financiers. Toute modification aux hypothèses touchant ces facteurs pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Voir les notes propres au Fonds pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers des Fonds, le cas échéant.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, GPTD a dû évaluer le modèle économique adopté par les Fonds pour gérer leur portefeuille respectif et calculer le rendement sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que ces actifs et passifs financiers devaient être évalués à la JVRN, conformément à IFRS 9.

Entité d'investissement

En cherchant à déterminer si un Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement, GPTD peut être amenée à formuler des jugements importants sur le fait de savoir si le Fonds possède les caractéristiques d'une entité d'investissement. Chaque Fonds peut ne détenir qu'un placement, un fonds sous-jacent (ou n'avoir qu'un seul investisseur ou des investisseurs qui sont des parties liées au Fonds), toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, chaque Fonds obtient principalement des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour lui de leur fournir des services de gestion de placements, déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

5. Parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de différentes séries qui ont égalité de rang et sont offertes en vertu d'un prospectus simplifié. En outre, chaque Fiducie de fonds commun de placement TD est également autorisée à émettre un nombre illimité de parts de différentes séries offertes en vertu d'une notice d'offre confidentielle. Les différentes séries pouvant être offertes par les Fonds sont décrites ci-après.

Série Investisseurs :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs.
Séries H5 et H8 :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Série Plus :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs et autres qui effectuent le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD.
Séries K et K5 :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs et autres qui effectuent le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD, et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Série e :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent effectuer leurs opérations par voie électronique.
Série D :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent effectuer leurs opérations par l'entremise de Placements directs TD, une division de TDWCI, ou d'autres courtiers exécutants.
Série Conseillers :	Parts offertes selon le mode avec frais d'acquisition aux investisseurs qui recherchent des conseils en matière de placement.
Séries T5 et T8 :	Parts offertes selon le mode avec frais d'acquisition aux investisseurs qui recherchent des conseils en matière de placement et souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Série F :	Parts offertes aux investisseurs par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, et aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction.
Séries FT5 et FT8 :	Parts offertes aux investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie du Fonds par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. Ces séries peuvent aussi être offertes aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction.
Série F Plus :	Parts offertes aux grands investisseurs par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, et aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction. Pour cette série, les investisseurs doivent effectuer le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD.

Série W :	Parts offertes aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction par l'entremise de certaines sociétés de gestion de patrimoine de La Banque Toronto-Dominion, y compris certaines divisions de TDWCI ou d'autres courtiers autorisés par GPTD.
Séries WT5 et WT8 :	Parts offertes aux investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds par l'entremise de certaines sociétés de gestion de patrimoine de La Banque Toronto-Dominion, y compris certaines divisions de TDWCI ou d'autres courtiers autorisés par GPTD, et qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Séries Privée et Privée-EM :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs qui effectuent le placement minimal déterminé par GPTD et qui ont conclu une convention relative à la série Privée avec GPTD.
Série Institutionnelle :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs, tels que les régimes collectifs d'épargne, et autres qui effectuent le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD.
Série O :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs, tels les institutions et les fonds communs de placement, qui effectuent le placement minimal déterminé par GPTD et qui ont conclu une convention relative à la série O avec GPTD.
Série G :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs, tels les institutions, les régimes collectifs d'épargne ou les régimes de retraite, et les fonds communs de placement, qui effectuent le placement minimal déterminé par GPTD et qui ont conclu une convention relative à la série G avec GPTD.

Chaque série de parts comporte différentes options d'achat et des frais de gestion plus ou moins élevés selon leurs caractéristiques résumées ci-dessus, qui reflètent l'importance des services de conseil en placement offerts et/ou des services.

Les parts des Fonds sont rachetables au gré du porteur de parts conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie ou de l'acte de fiducie. Les parts des Fonds sont émises ou rachetées quotidiennement à la valeur liquidative par part de série établie après réception par GPTD de l'ordre de souscription, de substitution, de conversion ou de la demande de rachat. Les souscriptions et les rachats présentés dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables comprennent les parts converties entre les séries d'un même Fonds. Toutefois, les conversions entre les séries du Fonds ne sont pas présentées à titre de « Produit de l'émission de parts rachetables » ni de « Montants versés au rachat de parts rachetables » dans les tableaux des flux de trésorerie.

6. Opérations avec des parties liées

Capital

GPTD, ses sociétés affiliées et/ou d'autres fonds de placement gérés par GPTD peuvent à l'occasion investir dans des parts des Fonds. Lorsqu'il est important, l'investissement des parties liées est présenté dans les notes propres au Fonds.

Dépositaire

La Banque Toronto-Dominion est le dépositaire du Fonds indiciel équilibré TD et détient une partie des actifs (y compris de la trésorerie et des placements) du Fonds. La Banque Toronto-Dominion est le sousdépositaire des Fonds (à l'exception du Fonds indiciel équilibré TD) et détient une partie des actifs (y compris de la trésorerie et des placements) des Fonds. La Banque Toronto-Dominion peut se faire payer des frais et des marges en contrepartie des services bancaires (y compris les activités liées aux dépôts) fournis aux Fonds.

Si le montant est important, la trésorerie du Fonds détenue auprès de La Banque Toronto-Dominion, qui agit à titre de sous-dépositaire des Fonds, à la clôture de la période est également présentée dans les notes propres au Fonds.

Frais de gestion

a) Fiducies de fonds commun de placement TD

En contrepartie des services de gestion, de distribution et de gestion de portefeuille et de supervision de tous services fournis par des sous-conseillers en valeurs aux Fiducies de fonds commun de placement TD, GPTD reçoit des frais de gestion annuels relativement à certaines séries de ces Fonds. Les frais de gestion sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD.

Il n'y a pas de frais de gestion concernant les parts de série Privée, de série O et de série G. Les porteurs de parts de séries Privée, de série O et de série G peuvent plutôt se voir imputer des frais directement par GPTD.

b) Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD

En contrepartie des services de gestion, de distribution et de gestion de portefeuille fournis aux Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD, certaines séries de ces Fonds versent des frais de gestion annuels à GPTD. Les frais de gestion sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD.

Il n'y a pas de frais de gestion concernant les parts de série G. Les porteurs de parts de série G peuvent plutôt se voir imputer des frais directement par GPTD.

Lorsque les Fiducies de fonds commun de placement TD et les Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD investissent dans des fonds sous-jacents, des frais et des charges payables par ces fonds sous-jacents peuvent s'ajouter à ceux payables par les Fonds. Les Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents ne sont toutefois pas tenus de payer de frais de gestion lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par les fonds sous-jacents pour obtenir le même service. Les frais de gestion des Fonds sont présentés en détail dans les notes propres au Fonds.

Frais d'administration

a) Fiducies de fonds commun de placement TD

En contrepartie du règlement de certains frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels relativement à la série Investisseurs, la série H5, la série H8, la série Plus, la série K, la série D, la série Conseillers, la série T5, la série T8, la série Privée et la série G de certaines Fiducies de fonds commun de placement TD. Des renseignements détaillés sur les frais d'administration sont présentés à la rubrique « Frais de gestion et frais d'administration » des notes propres au Fonds et les séries sans frais d'administration portent la mention « s. o. » dans cette même rubrique.

À l'exception de la série G, les frais d'administration comprennent tous les frais d'exploitation, autres que les frais relatifs à toutes les taxes, aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale et réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges. En ce qui concerne la série G, les frais d'administration comprennent tous les frais d'exploitation. Les frais d'administration sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD.

b) Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD

À l'exception de la série G de ces Fonds et des Portefeuilles FNB gérés TD, aucuns frais d'administration ne sont imputés aux Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD. En ce qui concerne la série G de ces fonds, en contrepartie du règlement de tous les frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels. En ce qui concerne les Portefeuilles FNB gérés TD, en contrepartie du règlement de certains frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels relativement à la série D et à la série G des Portefeuilles FNB gérés TD. Les frais d'administration comprennent tous les frais d'exploitation, autres que les frais relatifs à toutes les taxes, aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale et réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges.

Les frais d'administration sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD. Des renseignements détaillés sur les frais d'administration sont présentés dans les notes propres au Fonds.

Frais d'exploitation

Comité d'examen indépendant (« CEI ») des Fonds

GPTD est responsable de la gestion des portefeuilles de placement des Fonds, y compris de la prise de décisions relative au placement de l'actif des Fonds.

GPTD a formé un CEI pour l'ensemble des Fonds. Le CEI, à titre de comité indépendant impartial, procède à l'examen de toute question de conflit d'intérêts qui lui est soumise et donne des recommandations ou, s'il y a lieu, les approbations nécessaires. Le CEI produit, au moins une fois par an, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts des Fonds.

Lorsqu'ils sont importants, les placements dans des titres de La Banque Toronto-Dominion, dans des fonds sous-jacents gérés par GPTD ou dans des sociétés affiliées détenus par les Fonds à la clôture de la période sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et/ou dans les notes propres au Fonds.

La rémunération des membres du CEI et leurs dépenses ont été réparties proportionnellement entre les fonds de placement gérés par GPTD et sont présentées au poste « Frais du comité d'examen indépendant » dans les états du résultat global.

a) Fiducies de fonds commun de placement TD

GPTD absorbe tous les frais d'exploitation concernant les parts de série O et de série G des Fiducies de fonds commun de placement TD.

La série Privée, la série Privée-EM et la série Conseillers des Fiducies de fonds commun de placement TD ci-après doivent payer leur quote-part des frais d'exploitation qui sont communs à toutes les séries de ces Fonds, ainsi que les frais qui ne sont attribuables qu'à la série (qui peuvent être payables à GPTD ou ses sociétés affiliées), y compris les frais du CEI, les frais de tenue des comptes et de communication, les frais de garde, les honoraires

juridiques, les honoraires d'audit, les droits de dépôt, les frais bancaires, les coûts d'emprunt, toutes les taxes, les frais liés à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et les nouveaux types de coûts ou de charges.

Série Privée	Fonds du marché monétaire américain TD, Fonds d'obligations à court terme TD, Fonds d'obligations canadiennes TD, Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD, Fonds d'obligations de sociétés américaines TD, Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD, Fonds de revenu mondial TD, Fonds d'obligations mondiales de base plus TD, Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD, Fonds d'obligations à haut rendement TD, Fonds opportunités mondiales TD – conservateur, Fonds opportunités mondiales TD – équilibré, Fonds à rendement diversifié canadien TD, Fonds à faible volatilité canadien TD, Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD, Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD, Fonds d'actions canadiennes TD, Fonds américain à faible volatilité TD, Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD, Fonds américain de croissance de dividendes TD, Fonds de rendement américain pour actionnaires TD, Fonds concentré d'actions américaines TD, Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD, Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD, Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD ^{MC} , Fonds mondial à faible volatilité TD, Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD, Fonds concentré d'actions mondiales TD, Fonds mondial de réinvestissement du capital TD, Fonds concentré d'actions internationales TD, Fonds d'actions internationales TD, Fonds chinois revenu et croissance TD, Fonds de revenu fixe TD, Fonds de gestion du risque TD, Fonds de sociétés canadiennes TD, Fonds de sociétés mondiales TD, Fonds de gestion tactique TD, Fonds alternatif de gestion du risque TD et Fonds alternatif de produits de base TD
Série Privée-EM	Fonds américain de réinvestissement du capital TD, Fonds de moyennes sociétés américaines TD et Fonds des marchés émergents TD
Série Conseillers	Fonds d'actions américaines TD

GPTD absorbe tous les frais d'exploitation des autres séries des Fiducies de fonds commun de placement TD (notamment les services fournis par GPTD ou ses sociétés affiliées), autres que les frais et les charges relatifs à toutes les taxes, aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale et réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges.

b) Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD

À l'exception des Portefeuilles FNB gérés TD, tous les frais d'exploitation des Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD (y compris ceux des services fournis par GPTD ou ses sociétés affiliées) sont payés par GPTD, y compris les frais du CEI, de tenue des comptes et de communication, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les droits de dépôt, les frais bancaires, les coûts d'emprunt et toutes les taxes afférentes.

GPTD absorbe certains frais d'exploitation des Portefeuilles FNB gérés TD. Chaque Portefeuille FNB géré TD est responsable du paiement de tous les frais liés aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges et toutes les taxes afférentes.

Taxes liées aux charges

Les Fonds paient aussi à GPTD la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée à un taux mixte sur les frais de gestion, les frais d'administration et certains frais d'exploitation en fonction de la province ou du territoire de résidence des investisseurs pour chaque série des Fonds. Ces montants sont inscrits dans les charges des états du résultat global respectifs des Fonds.

Charges visées par une renonciation

GPTD peut, à son gré, renoncer à une partie des charges autrement payables par les Fonds ou en absorber une partie. Ces renoncations ou absorptions peuvent être interrompues en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Le montant des charges visées par une renonciation ou une absorption, selon le cas, est présenté au poste « Charges visées par une renonciation » des états du résultat global.

Les charges à payer dans les états de la situation financière correspondent aux frais de gestion, aux frais d'administration et aux frais d'exploitation (y compris les taxes applicables) que les Fonds doivent payer à GPTD à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

Les commissions de courtage (incluant les autres coûts de transaction) versées sur les opérations sur titres et les montants payés à des parties liées à La Banque Toronto-Dominion pour des services de courtage offerts aux Fonds pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, le cas échéant, sont présentés dans les notes propres au Fonds.

Les commissions de courtage des clients servent au paiement des services d'exécution des ordres et/ou des services de recherche. Les conseillers en valeurs ou GPTD peuvent choisir des courtiers, y compris parmi leurs parties liées, qui demandent des commissions supérieures à celles d'autres courtiers (les « accords de paiement indirect ») s'ils estiment en toute bonne foi que la commission est raisonnable par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis.

Il n'y a pas de paiements indirects ni de commissions de courtage payables par le client pour les instruments de créance négociés hors bourse sans commissions de courtage. Dans le cas des actions ou des autres titres donnant lieu à des commissions de courtage, la portion de paiements indirects du montant payé ou à payer pour des biens et des services autres que des services d'exécution des ordres pour les Fonds ne peut, en général, être déterminée. Tout pourcentage de paiement indirect dûment constaté en vertu des accords de paiement indirect conclus par les conseillers en valeurs ou par GPTD, le cas échéant, est présenté dans les notes propres au Fonds.

7. Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), les Fonds répondent, ou entendent répondre, à la définition de fiducie de fonds commun de placement, à moins d'indication contraire dans les notes propres au Fonds. La totalité ou la quasi-totalité du revenu net de placement et une partie suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une année d'imposition sont distribuées aux porteurs de parts de sorte que les Fonds n'ont aucun impôt à payer, à moins qu'un Fonds qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement ait à payer un impôt minimum de remplacement aux termes de la Loi de l'impôt dans certaines circonstances. Compte tenu des distributions, les Fonds ont déterminé qu'en substance ils ne sont pas assujettis à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt et, par le fait même, ils ne comptabilisent pas d'impôts sur le revenu dans les états du résultat global, ni d'actif ou de passif d'impôt différé dans les états

de la situation financière. Les pertes en capital reportées et les pertes autres qu'en capital reportées des Fonds, le cas échéant, sont présentées dans les notes propres au Fonds. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur 20 ans.

Les Fonds sont assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées au poste « Remboursements d'impôts (retenues d'impôts) » dans les états du résultat global.

8. Gestion des risques financiers

Facteurs de risque d'ordre financier

Chaque Fonds peut être exposé à divers risques financiers, soit le risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change et autre risque de prix), le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de concentration et le risque lié à l'effet de levier. Tous les placements comportent un risque de perte de capital.

GPTD cherche à réduire les risques financiers en recourant aux services de conseillers en valeurs professionnels et expérimentés supervisés par GPTD, qui effectuent un suivi régulier des positions des Fonds et des événements de marché, et diversifient les portefeuilles de placement dans le respect des objectifs et stratégies de placement de chaque Fonds et des politiques et procédures applicables de GPTD (collectivement, les « restrictions en matière de placement »).

Pour un Fonds qui investit dans des fonds sous-jacents, GPTD cherche à réduire les risques financiers en répartissant les placements dans trois principales catégories d'actifs : les titres du marché monétaire pour la sécurité, les obligations pour le revenu et les titres de participation pour la croissance, s'il y a lieu. Comme les différents types de placements évoluent, en général, indépendamment les uns des autres, le rendement positif d'une catégorie d'actifs peut contribuer à atténuer le rendement négatif d'une autre catégorie, réduisant ainsi la volatilité et le risque global à long terme.

Les Fonds sont gérés conformément aux restrictions les concernant en matière de placement.

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des placements portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel est exposé un Fonds est concentré dans ses placements en instruments de créance (comme les obligations et les débetures) et en dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. En raison de leur échéance à court terme ou du fait qu'ils ne portent pas intérêt, les placements à court terme, les devises et les autres actifs et passifs ne sont pas exposés à des risques importants découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Un Fonds qui investit dans des fonds sous-jacents est indirectement exposé au risque de taux d'intérêt dans la même mesure que les instruments financiers portant intérêt détenus par les fonds sous-jacents. L'exposition directe d'un Fonds au risque de taux d'intérêt, lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte au risque de change, lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds.

ii) Risque de change

Un Fonds peut détenir des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que sa monnaie fonctionnelle. Il est alors exposé au risque de change, étant donné que la valeur des instruments financiers libellés en devises fluctuera par suite de la variation des taux de change de ces devises par rapport à la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il est indirectement exposé au risque de change si les fonds sous-jacents investissent dans des instruments financiers libellés dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle.

Un Fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture afin de réduire l'exposition au risque de change ou de s'exposer à une devise en particulier.

L'exposition directe d'un Fonds au risque de change (liée aux instruments monétaires et non monétaires), lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte au risque de change (liée aux instruments monétaires et non monétaires), lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des titres fluctue du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). GPTD cherche à réduire ce risque grâce à ses restrictions en matière de placement.

Le coefficient bêta historique peut être utilisé pour déterminer l'incidence de l'exposition de chaque Fonds à l'autre risque de prix, le cas échéant. Le coefficient bêta historique, mesure de la corrélation entre les rendements d'un fonds et ceux du marché, est généralement obtenu par la comparaison entre les rendements d'un fonds et ceux de son indice de référence sur une période de 36 mois. De ce fait, il est tenu compte dans le coefficient bêta des incidences déjà indiquées dans les informations sur le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le coefficient bêta historique n'est pas nécessairement représentatif du coefficient bêta futur.

Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, il est indirectement exposé à l'autre risque de prix découlant des placements du fonds sous-jacent. L'autre risque de prix, reflétant cette exposition indirecte, est présenté dans les notes propres au Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans plusieurs fonds sous-jacents, son exposition à l'autre risque de prix provient de tous les placements dans ces fonds sous-jacents. L'incidence directe de l'exposition d'un Fonds à l'autre risque de prix, le cas échéant, est présentée dans les notes propres au Fonds.

Exception faite des options d'achat vendues et des positions vendeur sur contrats à terme normalisés, le risque de perte maximal sur certains contrats sur instruments dérivés correspond à leur valeur nominale. Les pertes pouvant être subies sur les options d'achat vendues et les positions vendeur sur contrats à terme normalisés peuvent être illimitées.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. S'il y a lieu, le risque de crédit auquel est exposé un Fonds se concentre principalement dans les instruments de créance et les dérivés qu'il détient. Un Fonds est exposé au risque de crédit dans la mesure où l'émetteur d'instruments de créance ou une contrepartie à des instruments dérivés ne peut rembourser l'intégralité des montants dus à l'échéance. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut d'un courtier est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Un Fonds peut être exposé au risque de crédit lié au recours à des contreparties pour des contrats de change à terme. Ce risque, le cas échéant, est atténué par les facteurs suivants :

- i) le Fonds fait affaire avec des contreparties auxquelles S&P Global Ratings (« S&PGR ») a attribué une notation d'au moins A, ou qui ont obtenu une notation équivalente auprès d'une autre agence de notation reconnue;
- ii) il limite la durée du contrat de change à terme à 365 jours;
- iii) il limite à 10 % de la valeur du portefeuille l'exposition à la valeur de marché pour toute contrepartie.

Un Fonds peut être indirectement exposé au risque de crédit s'il investit dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des instruments de créance ou des dérivés.

Les Fonds et leurs fonds sous-jacents gérés par GPTD achètent et détiennent uniquement des billets à court terme dont la notation par DBRS Limited est d'au moins R-1 Faible ou une notation équivalente attribuée par une autre agence de notation reconnue.

L'exposition directe d'un Fonds aux billets à court terme, aux instruments de créance et/ou aux instruments dérivés, le cas échéant, est présentée par catégorie de notation dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte aux billets à court terme, aux instruments de créance et/ou aux instruments dérivés, le cas échéant, est présentée par catégorie de notation dans les notes propres au Fonds.

Certains Fonds et leurs fonds sous-jacents peuvent aussi effectuer des opérations de prêts de titres. Pour les fonds gérés par GPTD, les opérations de prêts de titres sont effectuées avec des contreparties auxquelles S&PGR a attribué une notation d'au moins A, ou qui ont obtenu une notation équivalente auprès d'une autre agence de notation. La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par ces fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. La juste valeur totale des titres prêtés et des titres faisant l'objet d'une opération de mise en pension est limitée à 50 % de la valeur liquidative de chaque Fonds établie immédiatement après que le Fonds ait conclu une telle opération. Les informations sur la juste valeur des titres prêtés et de la garantie détenue, et les revenus de prêts de titres gagnés, le cas échéant, sont présentées dans les notes propres au Fonds.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. L'exposition d'un Fonds à ce risque découle principalement des rachats quotidiens de parts rachetables en trésorerie. Les Fonds investissent essentiellement dans des titres négociés sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir leur niveau de liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats.

L'échéance de tous les passifs financiers non dérivés, autres que les parts rachetables en circulation, est inférieure à trois mois.

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), a annoncé la cessation du calcul et de la publication du taux CDOR de toutes les échéances immédiatement après une dernière publication le 28 juin 2024. GPTD n'a pas remarqué d'incidence importante sur la liquidité et l'évaluation des Fonds découlant de la transition des taux CDOR.

d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de titre ou un secteur d'activité. Le risque de concentration d'un Fonds est présenté dans les notes propres au Fonds.

e) Risque lié à l'effet de levier

Le risque lié à l'effet de levier est le risque qu'une variation défavorable de la valeur ou du niveau de l'actif, du taux ou de l'indice sous-jacent auquel le fonds est exposé par effet de levier puisse entraîner des pertes plus élevées que celles qui auraient été subies si le fonds n'avait eu recours à aucun effet de levier, et peut donner lieu à des pertes plus grandes que le montant investi.

Le Fonds alternatif de gestion du risque TD, le Fonds alternatif de produits de base TD et le Fonds alternatif de produits de base long/court TD sont des fonds commun de placement alternatifs, tel qu'ils sont définis dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, et ils sont autorisés à créer un effet de levier sur leurs actifs dans le cadre de leur stratégie de placement au moyen d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés,

à des montants pouvant dépasser la valeur liquidative de ces fonds. Des renseignements sur la façon dont ces fonds ont recours à l'effet de levier sont présentés dans les notes propres au Fonds.

9. Gestion du risque lié au capital

Les parts émises et en circulation constituent le capital des Fonds. Les Fonds ne sont soumis à aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables présentent l'évolution du capital des Fonds au cours des périodes présentées. Il incombe à GPTD de gérer le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement respectifs et leur niveau de liquidité de manière à pouvoir effectuer les rachats.

On peut obtenir sans frais les états financiers les plus récents des fonds sous-jacents gérés par GPTD, s'il y a lieu, en écrivant à l'adresse postale suivante : Gestion de Placements TD Inc., C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8, ou en visitant notre site Web au www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td ou le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Codes de devise utilisés dans le présent rapport :

Code de devise	Description	Code de devise	Description	Code de devise	Description
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HKD	Dollar de Hong Kong	PHP	Peso philippin
ARS	Peso argentin	HUF	Forint hongrois	PKR	Roupie pakistanaise
AUD	Dollar australien	IDR	Roupie indonésienne	PLN	Zloty polonais
BRL	Réal brésilien	ILS	Shekel israélien	QAR	Riyal qatarien
CAD/\$ CA	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RON	Leu roumain
CHF	Franc suisse	JOD	Dinar jordanien	RUB	Nouveau rouble russe
CLP	Peso chilien	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CNY/CNH	Renminbi chinois	KRW	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
COP	Peso colombien	LKR	Roupie srilankaise	SGD	Dollar de Singapour
CZK	Couronne tchèque	MAD	Dirham marocain	THB	Baht thaïlandais
DKK	Couronne danoise	MXN	Peso mexicain	TRY	Livre turque
EGP	Livre égyptienne	MYR	Ringgit malais	TWD	Nouveau dollar taïwanais
EUR	Euro	NOK	Couronne norvégienne	USD/\$ US	Dollar américain
GBP	Livre sterling	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain

Source : London Stock Exchange Group plc et les entreprises du groupe (collectivement, le « groupe LSE »). © Groupe LSE, 2024. FTSE Russell est le nom commercial de certaines des sociétés membres du groupe LSE. « FTSE® », « Russell® » et « FTSE Russell® » sont des marques de commerce des sociétés membres du groupe LSE concernées et sont utilisées sous licence par toute autre société membre du groupe LSE. Tous les droits à l'égard des indices ou des données FTSE Russell sont acquis auprès de la société membre du groupe LSE concernée à qui appartiennent les indices ou les données. Ni le groupe LSE ni ses concédants de licence n'acceptent de responsabilité pour les erreurs ou les omissions dans les indices ou les données, et aucune partie ne peut se fier aux indices ou aux données de la présente communication. Aucune autre publication des données du groupe LSE n'est permise sans le consentement écrit de la société membre du groupe LSE concernée. Le contenu de la présente communication n'est pas promu, parrainé ou endossé par le groupe LSE.

Les Fonds Mutuels TD, les Fonds TD et les portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et offerts par l'entremise de courtiers autorisés.

Les FNB TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Epoch Investment Partners, Inc. exerce ses activités aux États-Unis et est une société affiliée à Gestion de Placements TD Inc. Gestion de Placements TD Inc. exerce ses activités au Canada. Les deux sociétés sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.